



Protocole de déplacement de juments vers les centres de reproduction

Lutte contre la propagation du virus Covid-19


Saison de monte 2021

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19, et par mesure de précaution afin d'éviter au maximum toute promiscuité entre individus, la filière Cheval propose de maintenir en 2021 le protocole de déplacement et d'accueil des juments sur les centres de reproduction, mis en place en 2020.

Ce document doit être signé et envoyé par le centre de reproduction par mail au moment de la prise de rendez-vous et doit être signé avant le déplacement de l'animal par le transporteur.

Les centres de reproduction s'engagent à respecter ce protocole et un exemplaire signé par le gestionnaire du centre devra être conservé par la personne en charge du déplacement de la jument vers le centre.

Tous les intervenants impliqués dans ce protocole doivent être en bonne santé (absence de signe clinique et ne présentant pas de température), ne sont pas des personnes contact, ni des personnes à risque.

Centre de reproduction (dénomination et adresse) :	
.....Haras des Sablonnets 72800 Le Lude	
Nom du responsable du centre : ...Valentin Berouard	
Date et heure du rendez-vous :	
Nom et n°SIRE de la jument concernée :	
Nom du transporteur et n° d'immatriculation du véhicule :	
Signature et tampon du Centre de reproduction	Nom et signature du transporteur de la jument
 <p>Haras des SABLONNETS Haras de CHASSE 06 07 59 23 45 06 07 95 62 79</p>	

- **Documents à fournir en cas de contrôle par les autorités :**

- Protocole signé
- Justificatif d'exercice professionnel (Extrait Kbis, SIRET, SIREN, déclaration MSA) et /ou attestation de l'employeur. (en cas de nouvelles mesures de confinement limitant les possibilités de transport par un particulier)
- Registre de transport de l'équidé (modèle disponible sur le site de l'IFCE <https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/sanitaire-detention/registre-des-transports/>)
- Documents d'identification de l'équidé transporté
- Pièce d'identité du chauffeur
- Attestation de déplacement dérogatoire (si imposée par la réglementation en vigueur au jour du transport).

- **Consignes préalables au déplacement :**

- Nettoyage du véhicule de transport des juments en amont et le jour du transport.
- Prise de rendez-vous obligatoire avec le centre de reproduction ou le haras
- Présence de gel hydroalcoolique ou d'une solution alcoolique impérativement à bord
- Chargement de l'équidé après lavage des mains ou avec des gants à usage unique
- Déplacement de la jument si possible sur ovulation afin d'éviter au maximum les transports
- Disposer des résultats des tests sanitaires préalables à la saillie / insémination. Les fournir au centre de reproduction par mail au plus tard la veille du jour de la saillie / de l'insémination.
- Fournir au centre de reproduction la copie du document d'identification par mail afin d'éviter toute contamination par contact (pages de signalement et pages de vaccinations).
- Ne se déplacer qu'à 1 seule personne. Pour les juments suitées, laisser, dans la mesure du possible, les poulains au haras.
- Sauf impératif d'urgence lié à l'animal transporté, il est interdit de s'arrêter sur le trajet pour un autre objet que celui du transport vers la station de monte ou d'insémination.

- **Consignes sur le centre de reproduction :**

- Le transporteur reste dans son véhicule pendant tout le stationnement sur le centre de reproduction. Les échanges se font par téléphone, la visualisation des documents par vitre interposée
- Les vérifications d'identité de la jument sont faites à partir du mail transmis au préalable et l'éta lonnier établit une attestation de vérification du document et de la saillie (ce document permettra une régularisation ultérieure sur le document d'identification) qu'il adresse par mail au propriétaire.

Engagements du centre de reproduction :

- **Mesures sanitaires mises en œuvre :**
 - Le responsable du centre de reproduction met en œuvre le principe de non croisement des personnes lors des actes de reproduction
 - Le centre de reproduction met à disposition de son personnel les moyens de protection et de nettoyage des mains
 - Le personnel prenant en charge la jument est équipé de matériel de protection, en particulier de gants et il utilise une longe, un licol ou une bride du site d'accueil (à désinfecter entre chaque animal) pour les manipulations. Chacun se voit attribuer avant la saillie une tâche particulière.
 - Distance à respecter entre le manipulateur de la jument et l'étalonnier / inséminateur supérieure à 1,5 m
 - Nettoyage des barres de contention entre chaque jument
 - Nettoyage du lecteur de puce entre chaque jument
 - Il n'est pas possible d'avoir plusieurs juments simultanément à la barre.
 - Dans le cas de juments restant hébergées sur le site, il faut prévoir un isolement de ces juments.
 - Afin d'améliorer la biosécurité, les centres de reproduction veilleront à apporter une attention particulière à l'hygiène vestimentaire de leur personnel.

En cas de non-respect des consignes ou en cas de doute, le responsable du centre de reproduction peut refuser d'accueillir la jument.

Le responsable du centre de reproduction qui ne peut mettre en œuvre ces consignes devra fermer provisoirement son centre ou refuser d'accueillir des juments extérieures à l'établissement.